

29 AVRIL 1892

187

86

E 2/1053

*Le Chargé d'affaires a. i. de Suisse à Berlin, L. Fininger,  
au Chef du Département des Affaires étrangères, N. Droz*

L

Berlin, 29 avril 1892

En réponse à votre dépêche du 25 courant N<sup>o</sup> 1398<sup>1</sup> concernant les relations éventuelles à nouer entre la Suisse et l'Abyssinie, j'ai l'honneur de vous informer que le sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères Monsieur de Rotenhan, m'a déclaré hier que depuis plusieurs années l'Empire allemand n'avait plus eu de relations du tout avec le Roi Ménélik. Par contre Monsieur de Rotenhan m'a affirmé catégoriquement que, si le Ministère des Affaires étrangères avait quelque communication à faire au Roi d'Abyssinie, il se servirait certainement à cet effet de l'intermédiaire du gouvernement italien, conformément au traité du 2 mai soit du 29 septembre 1889 entre l'Italie et le Négus. Monsieur de Rotenhan paraissait trouver tout indiqué que la Suisse suivît éventuellement le même mode de procéder.

---

1. Cf. n<sup>o</sup> 83.

